95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



N°707 - ÉDITION DU 08 NOVEMBRE 2024







TOP SCORER 95 - Du 04/11/2024



Interdistricts Sélection U15F & U15 G 29 & 31/10/2024



Venez vous former à l'utilisation de la FMI!

le mardi 12 novembre 2024 de 19h00 à 22h00 au DVOF







ACTUALITÉS

COMMISSIONS

- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire & Elective du 22/11/2024
- Statuts et Règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des compétitions sections Féminines U14F à Seniors F
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Football Animation Féminine
- Futsal
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Désignation des Délégués



Retour sur le séminaire des nouveaux Présidents qui a eu lieu mardi au



















VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024 - 19H30

Salle de réception « Gourman'Dit » - 20 avenue du Bosquet - 95560 Baillet-en-France

- Accueil des délégués
- Vérification des pouvoirs et remise des boitiers électroniques
- Vérification du Quorum

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire et Élective

- Allocution du Président M. Claude Delforge
- Paroles aux invités
- Présentation des membres de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales
- Présentation des candidats pour l'élection du poste vacant du Comité de Direction du DVOF

Rappel: 1 poste à pourvoir pour poursuivre le mandat jusqu'en 2028

1 membre individuel ou membre d'une Association affiliée à la FFF;

Vote pour l'élection des membres du Comité de Direction du DVOF – 1^{er} Tour

Rappel (art 13.3) : Les membres du Comité de Direction du District sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Résultat de l'élection des membres du Comité de Direction du DVOF – 2ème Tour si nécessaire

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du DVOF du 29 JUIN 2024

- Approbation du rapport d'activités saison 2023/2024

Vote

- Présentation du rapport financier saison 2023/2024
- Présentation du Rapport du Commissaire aux Comptes (Rapporteur : M. Blot)
- Approbation des Comptes du DVOF : exercice clos au 30/06/2024

Vote

- Création de la réserve « Fonds de solidarité Clubs » et transfert de 150ke de la réserve « travaux » vers cette nouvelle réserve

Vote

- Affectation du résultat 250k€ sur la « réserve solidarité Clubs » et 90782€ vers la ligne « Autres Réserves »

- Présentation du Budget Prévisionnel 2024/2025

Vote

- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes et de son suppléant pour 6 ans (2024-2030)

Vote

- Informations Diverses et Questions Clubs (si réception)
- Remise des médailles dites « Bénévole du Mois » 2024
- Discours de fin de Monsieur Claude Delforge

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire et Élective





STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 14 OCTOBRE 2024

Présents: MM. Baillez – Boisdenghien – Budet – Faugeron – Letellier.

Assiste: Branchu (alternant DVOF).

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ÉVOCATION

REPRISE DU DOSSIER FC GOUSSAINVILLE

Match n° 28351943 du 13/10/2024 SENIORS D1 GOUSSAINVILLE FC / CHAMPAGNE SFC 95

Mail du FC GOUSSAINVILLE du 15/10/2024 Observations de la part du FC GOUSSAINVILLE concernant la participation du joueur du SFC CHAMPAGNE 95 M. Amine K. licence 1543822270 qui a participé à la rencontre Futsal R1 le 12/10/2024 opposant ATTAINVILLE FUTSAL C à CRETEIL FUTSAL US et à la rencontre Seniors D1 du 13/10/2024 opposant le FC GOUSAINVILLE au SFC CHAMPAGNE 95. Concernant la licence au Club ATTAINVILLE FUTSAL C sa licence porte le n° 9603443879.

La Commission MET le dossier en délibéré.

REPRISE DU DOSSIER FC JOUY LE MOUTIER

Match n° 28351894 du 20/10/2024 SENIORS D1 SFC CHAMPAGNE 95 / FC JOUY LE MOUTIER

Courrier du FC JOUY LE MOUTIER du 21 octobre 2024 faisait état que le joueur M. Yaya D. licence 2545478212 du Club de SFC CHAMPAGNE 95 était inscrit sur la feuille de match alors qu'il n'avait pas purgé une suspension.

Évocation de la Commission Statuts et Règlements à la suite du courrier du FC JOUY LE MOUTIER sur le fait d'avoir inscrit sur la feuille de match un joueur susceptible d'être suspendu.

À la suite de l'évocation de la Commission Statuts et Règlements, la commission a demandé au secrétariat d'interroger le club SFC CHAMPAGNE 95 sur le fait d'avoir inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée cidessus, le joueur portant le numéro 12 M. Yaya D. licence 2545478212 étant susceptible d'être suspendu.



Le club de CHAMPAGNE 95 SFC ayant répondu dans les délais

La Commission dit évocation recevable et fondée. Le joueur M. Yaya D. licence 2545478212 sanctionné d'un carton rouge à l'occasion de la rencontre du 22/09/2024 en Séniors D3 opposant SFC CHAMPAGNE 95 2 à VAUREAL FCM 2, s'est vu écopé de trois matches de suspension à compter du 23/09/2024 :

Rappel de l'article 226 alinéa 1 des Règlements Généraux la FFF :

"La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer règlementairement."

Au jour de la rencontre citée ci-dessus, il n'en a purgé que 2 lors des rencontres de Séniors D1 :

- COSMO TAVERNY / SCF CHAMPAGNE le 06/10/2024
- GOUSSAINVILLE FC / CHAMPAGNE SFC 95 le 13/10/2024

Il ne pouvait donc pas être aligné pour la rencontre citée ci-dessus

La commission dit match perdu par pénalité à CHAMPAGNE SFC 1

- JOUY LE MOUTIER FC 1:2 buts 3 Points

- CHAMPAGNE SFC 1:0 but-1 Point

FC JOUY LE MOUTIER : CREDIT 43,50€ SFC CHAMPAGNE : DEBIT 53,50 €

RÉSERVE/RÉCLAMATION

REPRISE DU DOSSIER CSM EAUBONNE FOOT

Match n° 28893919 du 20/10/2024 CDM D2 ; CSM EAUBONNE FOOT 5 / FRANCO PORTUGAIS ARGENTEUIL 6

Suite à une erreur administrative, la Commission précise que la réserve posée concernant ce dossier n'a pas été émise par le CSM EAUBONNE FOOTBALL mais par l'AS MENUCOURT.

Cette réserve est non recevable car l'AS MENUCOURT n'est pas concerné par la rencontre citée ci-dessus. Par ailleurs, le motif invoqué dans l'évocation formulée par l'AS MENUCOURT est jugée irrecevable, le motif invoqué n'étant pas un motif d'évocation au regard de l'article 30 ter du Règlement Sportif du DVOF.

CSM EAUBONNE FOOT: CREDIT 43,50€

La prochaine réunion mercredi 13 novembre 2024 à 14h.





RÉUNION DU 05 NOVEMBRE 2024

Présents: MM. Pézière – Podan Mavounzy- Sénécal- Cokgul

Assiste: M. Macina (Comité).

Excusés: Mme Sylvestre- M. Truffot.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.





BEAUCHAMP AS

Courriel du 04/11/2024

U14 D3 Poule B

Toutes les rencontres à domicile auront lieu à 14H15 toute la saison 2024/2025

Accord de la COC

EAUBONNE CSM FOOT

Courriel du 04/11/2024

La commission ne peut exploiter les feuilles de matches du 03/11/2024 concernant les équipes SENIORS et U16.

Motif : n° de match, catégorie, poule, date et résultat

Appel de feuilles de matches complètes

MARCOUVILLE CITY

Courriel du29/10/2024

La Commission ne peut prendre en compte votre feuille de match papier car il manque le numéro de match ainsi que le score

La Commission interroge monsieur l'arbitre de la rencontre pour la confirmation du résultat

ERAGNY AS FC

Courriel du 04/11/2024

U14 D4 Poule B

Toutes les rencontres à domicile auront lieu à 14H toute la saison 2024/2025

Accord de la COC

PERSAN US 03

Courriel du 04/11/2024

U14 D1

Toutes les rencontres à domicile auront lieu au stade Louis Odinot toute la saison 2024/2025

Accord de la COC

ERMONT AS

Courriel du 04/11/2024

U18 D1 Match n°28947042 du 17/11/2024

U16 D3 Poule E Match n°28946621 du 17/11/2024

Ces rencontres auront lieu à 14H

Motif: arrêté municipal

Accord de la COC

MONTMAGNY FC

U14 D4 Poule E

Match n°28943931 du 05/10/2024

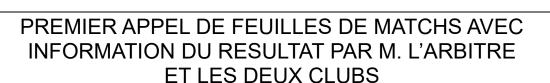
MONTMAGNY FC 22 / MONSOULT BAILLET US 21

À la suite du courriel de Montmagny du 30/10/2024, la Commission signale que la FMI est bien parvenue au DVOF et confirme le résultat

REMERCIEMENTS ARBITRE

- DUHAMEL Kevin





VAUREAL FCM

Anciens D4 Poule B Match n° 28425830 du 03/11/2024 VAUREAL FCM 2 / PUISEUX LOUVRES 2

SARCELLES AAS

Seniors D2 Poule B Match n° 283521518 du 03/11/2024 SARCELLES AAS 3 / VAUREAL FCM 1

PREMIER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

ARGENTEUIL FC

U16 D3 Poule A
Match n° 28945268 du 20/10/2024
ARGENTEUIL FC 23 / GOUSSAINVILLE FC 23

MARCOUVILLE CITY

U16 D3 Poule D Match n° 28946299 du 20/10/2024 MARCOUVILLE CITY CP 21 / ENT ROISSY THILLAY 23

FOSSES UF

U14 D2 Poule A Match n° 28941790 du 05/10/2024 FOSSES FU 21 / St LEU FC 95 22

ENT.SANNOIS ST GRATIEN

CRITERIUM +55 ans Poule B Match n° 28430644 du 20/10/2024 ESSG 40 / GAFEPB 40

CONFIRMATION DE RESULTAT

MARLY LA VILLE ES

U18 D2

Match n° 28947167 du 03/11/2024 MARLY ES 22 / PIERRELAYE FC 21 MARLY ES 22 Opt 0

MARLY ES 22 Opt 0 but PIERRELAYE FC 21 3pts 4buts

PONTOISIENNE JS

U16 D3 Poule A Match n° 28945279 du 03/11/2024 PONTOISIENNE / CORMEILLAIS

PONTOISIENNE JS Opt 1but CORMEILLAIS ACS 3pts 5buts





U16 D3 Poule D

Match n° 28946308 du 03/11/2024

GOUSSAINVILLE FC / MARCOUVILLE CITY

GOUSSAINVILLE FC Opt 2buts

MARCOUVILLE CITY 3pts 3buts

DEMANDES FOOTCLUBS

MARLY LA VILLE ES

Anciens D4 Poule B

Match n° 28425841 du 24/11/2024 MARLY LA VILLE ES 2 / VAUREAL FCM 3

Nouvelle date : 17/11/2024

Motif: 2 matchs vétérans le même jour (24/11) à domicile

Accord de la COC

JOUY LE MOUTIER FC

Seniors D1

Match n° 28351947 du 19/01/2025 SAINT BRICE FC 2 / JOUY LE MOUTIER FC 1

Nouvelle date : 17/11/2024

Motif: éducateur non disponible le 18/01/2025

Accord de la COC

NEUVILLE SUR OISE AS

Critérium +45 ans Poule B

Match n°28430922 du 10/11/2024 NEUVILLE SUR OISE AS 5 / VEXIN AS 5

Nouvelle date: 12/01/2025

Motif: match entre Variété Club let équipe +45 ans le 09/11/2024

Accord de la COC

MATCHES À JOUER DATES

HERBLAY ES

Anciens D4 Poule A
Match n°28898387 du 03/11/2024
HERBLAY ES 2 / SURVILLIERS AVENIR 1
Match à jouer le 12/01/2025
Motif: accord des 2 clubs
Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

VIARMES ASNIERES OL

U16 D3 Poule D
Match n°28946300 du 01/11/2024
VIARMES ASNIERES OL / ENTENTE BEAUMONT MOURS
Match à jouer le 12/01/2025
Motif : Arrêté municipal

Accord de la COC Prévenir vos adversaires



VIARMES ASNIERES OL

Seniors D3 Poule A Match n°28352779 du 01/11/2024 VIARMES ASNIERES OL / FRETTOISE ES Match à jouer le 22/12/2024 Motif : Arrêté municipal

Accord de la COC Prévenir vos adversaires

VIARMES ASNIERES OL

Anciens D3 Poule B
Match n°28425411 du 01/11/2024
VIARMES ASNIERES OL / MONTMORENCY FC
Match à jouer le 22/12/2024
Motif : Arrêté municipal
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

VIARMES ASNIERES OL

Critérium +55 ans
Match n°28430514 du 01/11/2024
VIARMES ASNIERES OL / CORMEILLAIS ASC
Match à jouer le 22/12/2024
Motif : Arrêté municipal
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

GOUSSAINVILLE FC

U18 D1

Match n°28947076 du 10/11/2024 GOUSSAINVILLE FC 21 / ERMONT AS 21 Match à jouer le 12/01/2025 Motif : Match de Gambardella programmé le même jour Accord de la COC Prévenir vos adversaires

BELLOY SAINT MARTIN ACS

Anciens D3 Poule A
Match n°28425113 du 10/11/2024
BELLOY SAINT MARTIN ASC 1 / FRANCONVILLE FC 2
Match à jouer le 17/11/2024
Motif : accord des 2 clubs
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

ROISSY EN France US

U14 D4 Poule C
Match n°28939965 du 09/11/2024
SAINT BRICE FC 24 / ROISSY EN FRANCE FC 22
Match à jouer le 23/11/2024
Motif: accord des 2 clubs
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires





PREMIER FORFAIT AVISE SANS AMENDE

EZANVILLE ECOUEN US

Critérium +55 ans Poule A Match n°28430159 du 03/11/2024 OSNY FC 40 / EZANVILLE ECOUEN US 40

EZANVILLE ECOUEN US 40 -1pt 0 but OSNY FC 40 3pts 5buts

GAFEPB

Seniors D4 Poule A
Match n°229269256 du 03/11/2024
GAFEPB 2 / COURDIMANCHE AS 2
GAFEPB 2 -1pt 0 but
COURDIMANCHE AS 2 3pts 5buts

PREMIER FORFAIT AVEC AMENDE

GOUSSAINVILLE FC

U16 D3 Poule A

Match n°28945278 du 03/11/2024

GOUSSAINVILLE FC 23 / ACADEMIE FOOTBALL CL 22

GOUSSAINVILLE FC 23 Amende €30

GOUSSAINVILLE FC 23 -1pt 0 but ACADEMIE FOOTBALL CL 22 3pts 5buts

COSMO TAVERNY

Critérium +45 ans Poule A

Match n°28430780 du 03/11/2024

COSMO TAVERNY 35 / HERBLAY ES 35

COSMO TAVERNY 35 Amende €30

COSMO TAVERNY 35 -1pt 0 but

HERBLAY ES 35 3pts 5buts

DEUXIEME FORFAIT AVEC AMENDE

ENT. ROISSY THILLAY

U16 D3 Poule B

Match n°28945632 du 03/11/2024

ENT. ROISSY THILLAY 22 / DEUIL ENGHIEN FC 22
ENT. ROISSY THILLAY 22 Amende 35€
ENT. ROISSY THILLAY 22 -1pt 0 but
DEUIL ENGHIEN FC 22 3pts 5buts

Secrétaire de Séance
M. Sénécal
Président de Séance
Podan-Mavounzy





RÉUNION DU 04 NOVEMBRE 2024

Présents: MM. Huart-Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

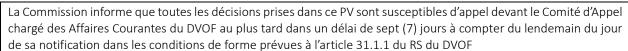
[U14F- U15F] - [U16F - U17F - U18F] - [U19F, U20F et Seniors F]

Rappel Article 13 du Règlement Sportif:

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à 'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.





TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn Séniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI

COURRIERS DES CLUBS

MAGNY EN VEXIN FC

Footclub du 30/10/24 Senior F, Poule B

Journée 2; match 29748784; du 08/11/24; MAGNY EN VEXIN FC1 contre GAFEPB 1

Nouvelle date: 29/11/2024

RENCONTRES REPORTÉES

09/11/24

U15F Groupe A

GROSLAY FC 1 / PERSAN US 1 Match n°29748599 du 05/10/24 Report de la commission

15/11/24

SENIORS F

CHAMPAGNES SFC 1 – GAFEPB 1 Match n°29748783 du 04/10/24 Accord des 2 équipes

29/11/24

Séniors F à 8 Groupe B

MAGNY EN VEXIN FC 1 / GAFEPB 1 Match n°29748784 du 11/10/24 Accord des 2 clubs

30/11/24

U15F Groupe A

PERSAN US 03 1 / BELLOY ST MARTIN ASC 1 Match n°29748603 du 12/10/24 Accord des 2 clubs





COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 05 NOVEMBRE 2024

<u>Présents</u>: MM. Maillet (Président) - Budet – Lutz, Mme Lutz.

Absents excusés : Mme Cyprien, Mr El Fakri (Comité de Direction)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE CATÉGORIE NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.





COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 16H00

- 16 ans (U16) 13H30

- 18 ans (U18) 13H30

-Seniors 15H00

-Seniors CDM 09H45

-Anciens /dimanche matin 09H45

-Féminines U15F U18F 15H00

-SENIORS 15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



DEMANDE DE CANDIDATURE

Par son mail du 29 octobre 2024, le club de SAINT BRICE FC pose sa candidature pour l'organisation des Coupes du Val d'Oise qui se dérouleront les 7 et 8 juin 2025.

COUPE DU VAL D'OISE U18

Rencontre MENUCOURT AS 21 / SAINT PRIX ES 21

La rencontre se déroulera le 12/01/2025 sur les installations de Menucourt

COUPE DU COMITE ANCIENS

1/8 de finale (7 rencontres car 15 équipes en lice)

22 décembre 2024 A 9H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	MERY MERIEL FC 33	MERY MERIEL FC 32
2	GONESSE RC 2	GOUSSAINVILLE FC 2
3	BEAUCHAMP AS 2	MENUCOURT 2
4	GROSLAY FC 2	MONTMAGNY FC 2
5	PERSAN PORTUGAIS ACS 2	ADAMOIS OL 2
6	VAUREAL FCM 3	EZANVILLE ECOUEN US 2
7	MONTMORENCY FC 2	FRANCONVILLE FC 2

Exempt: JOUY LE MOUTIER FC 2

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : M. Budet



RÉUNION RESTREINT DU 4 NOVEMBRE 2024

Présent: Mme Gontarczyk (Présidente)

Assiste:

<u>Excusés</u>: Mmes Bastos – Nicolle Mme – Escroignard (Comité) MM. Doucara – Joseph – Le Nagard – Rabia – Sénécal M. Allard (CTDAP)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6-U7]-[U8-U9]-[U10-U11]-[U12-U13]





RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

<u>ATTENTION</u>: La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif:

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à 'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

AUVERS ENNERY FC: Mail du 31 10 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence de vos U7 sur centre de l'ADAMOIS OL du 12/10. La commission vous rappelle que toutes les feuilles de présence ou récapitulative du centre sont à déposer uniquement dans FAL et non à envoyer au DVOF.

BEAUCHAMP AS: Mail du 05 11 24

Pris note de votre demande de dérogation concernant les horaire pour les rencontres du critérium U12/U13. La commission transmet eu secrétariat pour modification dans les calendriers.





Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence de vos U9 sur centre de GROSLAY FC du 19/10.

BEZONS USO: Mail du 02 11 24

Pris note du forfait avisé de votre équipe 3 sur critérium U12/U213 du 09/11 vs GARGES FCM

DEUIL ENGHIEN FC: Mail du 04 11 24

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 09/11/24

ERAGNY FC: Mail du 04 11 24

Pris note de votre demande de modification 'horaire pour les rencontres de critérium U12/U13 Département et & Avenir à domicile

La commission transmet au secrétariat pour modification dans les agendas.

ERMONT AMS: Mail du 31 10 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence de vos U8 sur centre de MONTSOULT BAILLET US du 19/10

ERMONT AMS: Mail du 04 11 24

Pris note de votre demande de modification d'horaire du centre du plateau U6/U7 du 09/11. La commission vous demande de prévenir vos adversaires.

Es DU VAL D'OISE: Mail du 02 11 24

Pris note du désengagement de vos équipes U10/U11 et U12/U13 des critériums. La commission transmet au secrétariat pour notification dans les agendas.

GOUSSAINVILLE FC: Mail du 28 10 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence de vos U7 sur centre de l'ADAMOIS OL du 12/10. La commission vous rappelle que toutes les feuilles de présence ou récapitulative du centre sont à déposer uniquement dans FAL et non à envoyer au DVOF.

NEUVILLE AS: Mail du 29 10 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes sur critérium U10/U11à VALLÉE DE SAUSSERON & U12/U13 à VEXIN AS du 09/11

ROISSY US: Mail du 30 10 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence de vos U8 sur centre de MONTMORENCY FC du 19/10

ST OUEN AS: Mail du 30 10 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence de vos U7 sur centre de CERGY PONTOISE FC du 12/10

SURVILLIERS AVENIR: Mail du 03 11 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence de vos U9 sur centre de PUISEUX LOUVRES FC du 19/10. La commission vous rappelle que toutes les feuilles de présence ou récapitulative du centre sont à déposer uniquement dans FAL et non à envoyer au DVOF.

THILLAY ESM: Mail du 31 10 24

Pris note de votre réponse concernant les appels de feuilles de présence de vos U7 sur centre de GROSLAY FC du 12/10 et feuille de présence du club de GROSLAY FC.





COUPE DU COMITÉ U12

1er Tour - SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024

Début de la jonglerie à 13h30 Début des rencontres à 14h00

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les 2 premiers de chaque centre seront qualifiés pour le 2ème tour prévu le 11 janvier 2025

Les documents concernant l'organisation de ce 1er tour seront envoyés sur la messagerie officielle des clubs. Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer à la Coupe du Comité U12, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuse non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Article 7 (extrait du règlement Coupe du Comité U12) - Qualification

Les licencié(e)s pouvant participer sont :

- Les U12 et U12F (2013)
- > Sont autorisés trois U11 / U11F (2014) maximum par équipe (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure).
- > Sont autorisées les joueuses U13F (2012).
- Les U13 (2012) ne sont pas autorisés à participer.

Il est impératif que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUBS, des licenciés présents

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour la catégorie d'âge U12, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum qu'1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 160.1c des R.G. de la FFF.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres.

<u>La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent</u> <u>être réceptionnés au plus tard le lundi 2 Décembre 2025 à 16 heures au plus tard sous peine d'amende.</u>

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.



Garges FCM 2	St Leu FC 1	Ermont AmS 2	Gonesse RC 1
Cormeillais ACS 1	Puiseux-Louvres FC 1	Marly la Ville ES 2	Vémars St Witz FC 1
Montmagny FC 1	RC Argenteuil 4	Bouffémont AC 1	Soisy AM FC 3
Montmagny FC 3	RC Argenteuil 1	Champagne SFC 1	Soisy AM FC 1
Centre 29 Garges FCM 2	Centre 30 St Leu FC 1	Centre 31 Champagne SFC 1	Centre 32 Soisy AM FC 1
Sarcelles AAS 1	Sarcelles AAS 3	Goussainville FC 2	Deuil-Enghien FC 1
Sarcelles AAS 4	Sarcelles AAS 2	St Ouen AS 2	Bezons USO 1
Ezanville US 1	Bruyères-Bernes USM 1	Argenteuil FC 2	Puiseux-Louvres FC 2
Centre 25 Sarcelles AAS 1 Cosmo Taverny 2	Centre 26 Villiers le Bel FC 2 Villiers le Bel FC 2	Centre 27 St Ouen AS 2 Argenteuil FC 3	Arnouville FAS 2
Centre 25 Sarcelles AAS 1	Centre 26 Villiers le Bel FC 2	Centre 27 St Ouen AS 2	Centre 28 Puiseux-Louvres FC 2
Cormeillais ACS 3	Méry-Mériel FC 1	Osny FC 3	Villiers le Bel FC 1
Cormeillais ACS 2	Pontoisienne JS 2	Groslay FC 2	Villiers le Bel FC 3
Montmorency FC 1	Garges FCM 1	Cergy-Pontoise FC 1	Roissy US 1
Magny en Vexin FC 2	Vauréal FCM 1	Cergy-Pontoise FC 4	Viarmes-Asnières OL 1
Centre 21 Cormeillais ACS 2	Centre 22 Vauréal FCM 1	Centre 23 Groslay FC 2	Centre 24 Roissy US 1
Ermont ACF 2	Magny en Vexin FC 1	Herblay ES 3	Survilliers AV 1
Montigny FC 1	Champagne SFC 2	Jouy le Moutier FC 2	Soisy AM FC 2
Argenteuil FC 4	Osny FC 1	Méry-Mériel FC 2	Jouy le Moutier FC 1
Argenteuil FC 1	Osny FC 2	Cosmo Taverny 1	Jouy le Moutier FC 3
Centre 17 Argenteuil FC 1	Centre 18 Osny FC 2	Centre 19 Cosmo Taverny 1	Centre 20 Jouy le Moutier FC 3
Eaubonne CSM 2	Marly la Ville ES 1	Cergy-Pontoise FC 3	
Persan US 2	Beauchamp AS 3	Cergy-Pontoise FC 2	Franconville FC 1
Beauchamp AS 1	Fosses FU 1	Ermont ACF 1	Marcouville City CPA 1
Beauchamp AS 2	Ermont AmS 1	Eragny FC 2	Belloy St Martin ASC 1
Centre 13 Beauchamp AS 2	Centre 14 Marly la Ville ES 1	Centre 15 Cergy-Pontoise FC 2	Centre 16 Belloy St Martin ASC 1
Ecouen FC 4	Deuil-Enghien FC 2	Montmagny FC 2	Groslay FC 1
Ecouen FC 1	Adamois OL 2	Beaumont-Mours ENT 1	Adamois OL 1
St Brice FC 4	RC Argenteuil 3	Entente SSG 3	Ecouen FC 3
St Brice FC 1	RC Argenteuil 2	Entente SSG 2	Ecouen FC 2
Centre 9 Ecouen FC 1	Centre 10 RC Argenteuil 2	Centre 11 Montmagny FC 2	Centre 12 Adamois OL 1
	Lineme 550 1	monunorency ro a	moninghy ro a
St Brice FC 2	Entente SSG 4 Entente SSG 1	Montmorency FC 2	Montigny FC 2
Montsoult-Baillet Us 1 St Brice FC 2	Persan US 1 Entente SSG 4	Vexin AS 1 Le Thillay ESM 1	Fosses FU 2 Auvers-Ennery FC 1
Pierrelaye FC 1	Bezons USO 3	Herblay ES 2	St Prix ES 2
Centre 5 St Brice FC 2	Centre 6 Entente SSG 4	Centre 7 Herblay ES 2	Centre 8 St Prix ES 2
,			
Herblay ES 1	Bezons USO 2	St Ouen AS 1	Franconville FC 2
Eaubonne CSM 1	Goussainville FC 1	St Prix ES 1	Franconville FC 3
Vauréal FCM 2	Courdinanche AS 1	Pontoisienne JS 1	Gonesse RC 2
Eragny FC 1	Beaumont-Mours ENT 2	Arnouville FAS 1	St Leu FC 2
Centre 1 Eragny FC 1	Centre 2 Beaumont-Mours ENT 2	Centre 3 Arnouville FAS 1	Centre 4 Franconville FC 3





2ème APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U8 Niveau 2 du 19 10 24

CORMEILLAIS ASC : 2^{ème} appel feuille de centre récapitulative et de présence de vos joueurs U8 sur votre site le n°2 à CORMEILLAIS ACS

ACF ERMONT : 2^{ème} appel feuille de présence de vos U8 sur le site n°2 à CORMEILLAIS ACS

COURDIMANCHE AS: 2ème appel feuille de présence de vos U8 sur le site n°2 à CORMEILLAIS ACS

GARGES FCM: 2ème appel feuille de présence de vos U8 sur le site n°3 à ECOUEN FC

US PERSAN 03 : 2^{ème} appel feuille de présence de vos U8 sur le site n°3 à ENTENTE BEAUMONT MOURS

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel feuille de centre récapitulative et de présence de vos joueurs U8 sur votre site le n°12 à MONTMORENCY FC

MONTSOULT BAILLET US: 2ème appel feuille de centre récapitulative et de présence de vos joueurs U8 sur votre site le n°13 à MONTSOULT BAILLET US

FRANCONVILLE FC: 2ème appel feuille de présence de vos U8 sur le site n°13 à MONTSOULT BAILLET US

THILLAY ESM : 2^{ème} appel feuille de centre récapitulative et de présence de vos joueurs U8 sur votre site le n°15 à THILLAY ESM

BRUYERES BERNES USM: 2ème appel feuille de présence de vos U8 sur le site n°18 à VIARMES ASNIERES OL

PLATEAU U9 Niveau 2 du 19 10 24

MONTMORENCY FC : 2ème appel feuille de présence de vos U9 sur le site n°9 à MONTMAGNY FC

NEUVILLE AS : 2ème appel feuille de centre récapitulative sur votre site le n°10 à NEUVILLE AS

SURVILLIERS AVENIR: 2^{ème} appel feuille de présence de vos U9 sur le site n°11 à PUISEUX LOUVRES FC

MARCOUVILLE CITY CPA: 2ème appel feuille de présence de vos U9 sur le site n°14 à ST LEU 95 FC



AMENDES

BEZONS USO : Non réception de la feuille de CENTRE récapitulative et de PRESENCE de vos joueurs U7 sur votre site le n°4 à BEZONS USO malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52 € x 2 = 104€

MARCOUVILLE CITY CPA: Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°9 à

COURDIMANCHE AS malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende: 52 €

CORMEILLAIS ASC: Non réception de la feuille de CENTRE récapitulative et de PRESENCE de vos joueurs U7 sur votre site le n°16 à CORMEILLAIS ACS malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission Non transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52 € x 2 = 104€

GOUSSAINVILLE FC: Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°25 à VEMARS ST WITZ FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission Non transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende: 52 €

PIERRELAYE F.C.: Absence non excusée sur le plateau U8 niveau 2 du 19/10/24 – site n°14 à OSNY FC Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée-48H = 50,00 €

Amende: 50 €

FRANCONVILLE FC: Non réception de la feuille match n° 29497082 du 05 10 24 – critérium U13 Avenir contre GARGES FCM malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52 €

 $\textbf{SARCELLES AAS}: Non \ r\'{e}ception \ de \ la feuille match \ n° \ 29491155 \ du \ 19 \ 10 \ 24-crit\'{e}rium \ U10 \ Avenir contre \ ERAGNY \ FC \ malgr\'{e} \ deux \ appels \ de \ feuille \ sur \ le \ PV \ de \ la \ commission$

Non transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende: 52 €

SARCELLES AAS 3 & 4 : Non réception des feuilles de matchs n° 29712936 & 29712981 du 19 10 24 – critérium U10/U11 contre CORMEILLAIS ACS 1 & 2v malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission Non transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52 € x 2 = 104€

GARGES FCM 2 – 3 & 4: Non réception des feuilles de matchs n° 29718930 -29719127 & 29719239 du 19 10 24 critérium U12/U13 contre BEZONS USO 1 – 2 & 3v malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission Non transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52 € x 3 =156€

ES DU VAL D'OISE : Forfait général de vos équipes 1 & 2 sur critérium U10/U11 – série 2 poule E & F après parution des calendriers.

Amende : 50 € x 2 = 100€





ES DU VAL D'OISE : Forfait général de vos équipes 1 & 2 sur critérium U12/U13 – série 2 poule G & H après parution des calendriers.

Amende : 50 € x 2 = 100€

Prochaine Réunion Mardi 12 Novembre 2024



RÉUNION DU 04 NOVEMBRE 2024

Présents: MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F-U7F] - [U8F-U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL par le responsable du centre.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents, sauf après un appel.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

Rappel Article 13 du Règlement Sportif:

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF





- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
- En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En championnat : match perdu par pénalité à 'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
- En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F: 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F: 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable. N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI

RAPPEL PLATEAUX

La commission rappelle à tous les présidents de club, que les enfants qui participent physiquement aux différentes rencontres doivent impérativement être licenciés.

La commission se réserve le droit de modifier le lundi précédent, le nombre d'équipes devant participer aux différentes compétitions en fonction des effectifs ayant une licence valide.

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oubli de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1er appel de feuille de présence dans le PV

La commission rappelle que toute annulation de plateau reçue le lundi avant 15h permettra de replacer les clubs sur d'autres centres et donner l'occasion aux enfants de jouer.

Conformément à l'annexe financière, toutes les annulations de plateau reçues après le jeudi midi, donneront lieu à une amende pour le club recevant de 100€ pour Absence du club organisateur d'un plateau.

De même les clubs qui préviennent du forfait de toutes leurs équipes après le jeudi midi, seront pénalisés également d'une amende de 50€ pour absence non excusée d'un club sur un plateau.

PLATEAUX U7F ET U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAU 1 : 12 OCTOBRE 2024 –U9F, ESSG/SOISY – BRUYERES BERNES USM(reportée le 08/02/2025)

PLATEAU 2 : 16 NOVEMBRE 2024 –U9F, MERY-MERIEL FC – FRANCONVILLE FC ; U7F, FOSSES. PLATEAU 3 : 14 DECEMBRE 2024 – U9F, TAVERNY COSMO – ERMONT AMS ; U7F, CERGY

PLATEAU 4: 1er FEVRIER 2025 -

PLATEAU 1: 08 FEVRIER 2025 – U9F, Plateau remplaçant plateau 1à Bruyère

PLATEAU 5 : 06 MARS 2025 -PLATEAU 6 : 05 AVRIL 2025 -PLATEAU 7 : 17 MAI 2025 -





COURRIERS DES CLUBS

RC ARGENTEUIL

Footclub du 30/10/24

U11F Poule B

Journée 2 ; match 29748123 ; du 09/11/24 ; RC AGRGENTEUIL 1 contre ES HERBLAY 1

Nouveau stade: Stade Roger Ouvrard, 2 allée Romain Rolland, Argenteuil, SY

Accord de la commission féminine

ST PRIX ES

Footclub du 03/11/24

U13F Poule D

Journée 3; match 29746453; du 16/11/24; ST PRIX ES 1 contre ST BRICE FC 1

Nouvel horaire: 11H30

Accord de la commission féminine

RENCONTRES REPORTEES

09/11/24

U13F - Groupe B

DEUIL ENGHIEN FC 1 / HERBLAY ES 2 Match n°29746401 du 05/10/24 Reporté par la commission

30/11/24

U11F - Groupe D

GARGES FCM 1 / ENTENTE ESSG-FCSAM 2 Match n°29748137 du 12/10/24 Reporté par la commission

21/12/24

U13F - AVENIR

ST BRICE FC 1 / HERBLAY ES 1 Match n°29760866 du 19/10/24 Reporté par la commission

APPEL A FEUILLES DE MATCHS & FMI

<u>U9F</u>

Ent ESSG-SOISY FC

Plateau U9F du 12/10/24 1er appel feuille de présence ERMONT AMS

U13F

MONTMORENCY FC

U13F Groupe D

Match n°29746450 du 12/10/24 contre St Prix ES 2

1er appel le 21/10/24 2ème appel le 28/10/24

Non réception après 2 relances de résultat FMI, ni feuille de match : <u>amende 52€</u>

DEUIL ENGHIEN FC 1

U11F Groupe C

Match n°29748135 du 12/10/24 contre, GONESSE RC 1

1er appel le 14/10/24 2^{ème} appel le 21/10/24

Non réception après 2 relances de résultat FMI, ni feuille de match : amende 52€

ERAGNY FC 2

U11F Groupe C Match n^2 29748136 du 12/10/24 contre Ent ESSG/SOISY 1 1er appel le 14/10/24 $2^{\text{ème}}$ appel le 21/10/24

Non réception après 2 relances de résultat FMI, ni feuille de match : amende 52€

ERREURS DE LA COMMISSION PV du 28/10/24

DEUIL ENGHIEN FC 1

U11F Groupe C
Match n°29748135 du 12/10/24 contre, GONESSE RC 1
Non réception de feuille de match après deux relances <u>crédit 10€</u>

ERAGNY FC 2

U11F Groupe C
Match n°29748136 du 12/10/24 contre Ent ESSG/SOISY 1
Non réception de feuille de match après deux relances <u>crédit 10€</u>





RÉUNION DU 04 NOVEMBRE 2024

Présents: MM. Le Nagard (Président) - Duclos - Vernet

Assiste: M. Renault (Cda)

Excusé: M Gondel

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation

- Championnat ou coupe
 - Division et groupe
 - N° du match
 - Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

<u>ART 20.3</u>: Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La commission compétente a toutefois qualité, sur demande motivée d'un club, pour accorder une dérogation en l'absence d'accord de l'adversaire.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet de la Ligue le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





En raison d'un dysfonctionnement informatique du logiciel Fédéral, empêchant l'affichage du lieu des matchs, la commission futsal vous informe de l'adresse du gymnase des 2 clubs ci-dessous :

Pierrelaye FC : Gymnase Micheline Ostermeyer, 90 rue de Malassis, 95480 Pierrelaye – **le vendredi à 21H00 Sem Nome FC :** Gymnase Daubigny, rue Pierre Bérégovoy, 95430 Auvers S/OISE – **le samedi à 18H00**

COURRIERS CLUBS

Deuil-Enghien Fc: Mail du 25-10-24

Pris note du résultat de la rencontre n° 28914121 du 21-10-24

Futsal Club VLB 1: 5 Buts
Deuil-Enghien Fc 1: 9 Buts

La commission est dans l'attente de la FMI

Avicenne Asc: Mail du 27-10-24

Pris note de votre demande de modification d'équipes sur les plateaux U8 et U10

Plateaux U8 : 3 équipes Plateaux U10 : 3 équipes

La modification est effective sur les plateaux à partir du mois de novembre

Avicenne Asc: Mail du 28-10-24

Pris note de la modification de jour et d'horaire pour les rencontres de votre équipe Senior D1 : le mercredi à 21H15.

Accord de la commission

Avicenne Asc: Mail du 03-11-24

Pris note de l'erreur de semaine pour les rencontres à domicile de l'équipe de Senior D1.

Transmis au secrétariat pour modification.

Asf Vauréal: Mail du 04-11-24

Pris note de votre demande pour recevoir le plateau U8 le dimanche 15-12 à 10H30 au Gymnase des Toupets

Bezons Futsal Club: Mail du 04-11-24

Demande de confirmation de la modification de date pour la rencontre Senior D1 contre Avicenne Asc

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH AVEC INFORMATION DU RÉSULTAT PAR L'ARBITRE ET LE CLUB RECEVANT

SENIOR D2

Match n° 28914121: Futsal Club VLB 1 / Deuil-Enghien Fc 1 du 21-10-24

2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U12

Match n° 29763960 : Avicenne Asc 21 / Persanaise Cfj 22 du 06-10-24 Match n° 29763961 : Asf Argenteuil 21 / Fc VLB 21 du 06-10-24 Match n° 29763936 : Avicenne Asc 22 / Attainville Fc 21 du 13-10-24

CRITÉRIUM U14

Match n° 29764214 : Avicenne Asc 22 / Attainville Fc 21 du 06-10-24 Match n° 29764216 : Garges Djibson Asc 21 / Avicenne Asc 21 du 06-10-24 Match n° 29764190 : Avicenne Asc 21 / Persanaise Cfj 21 du 13-10-24

MATCHS REMIS

SENIOR D1

Match n° 28913481 : Sportifs de Garges 2 / Bezons Futsal Club 1: le samedi 21-12-24 à 15H00 Match n° 28913487 : Combo Futsal 1 / Montigny Lvdb 1: le samedi 21-12-24 à 18H00

SENIOR D2

Match n° 28914111 : My Sarcelles 2 / Deuil-Enghien Fc 1 : le lundi 16-12-24 à 21H30



TIRAGE du 1^{er} TOUR

Les rencontres du 1er tour auront lieu :

Semaine **46** du **11-11 au 17-11-24**

Epreuve:

Ces rencontres ont une durée réglementaire de 2 x 25 mn sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : 5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	29865623	SEM NOME FC 1	DEUIL-ENGHIEN FC 1	Le Samedi 16-11 à 18H00
2	29865624	BEZONS SPORTING CLUB	FUTSAL CLUB VLB 1	Le Mardi 12-11 à 20H30
3	29865625	ARNOUVILLE USC 1	GONESSE RC 1	Le Samedi 16-11 à 14H00
4	29865626	FOOT INDOOR LOISIR 1	CERGY-PONTOISE FC 1	Le Samedi 16-11 à 12H30
5	29865627	PARMAIN FUTSAL AS 1	SANNOIS FCE 1	Le Vendredi 15-11 à 21H00
6	29865628	MONTIGNY LVBD 1	MY SARCELLES FUTSAL 1	Le Samedi 16-11 à 19H15
7	29865629	PIERRELAYE FC 1	COMBO FUTSAL 1	Le Vendredi 15-11 à 21H00

Pour la Coupe CVO Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Les équipes suivantes engagées en coupe nationale sont exemptes du tirage :

Afs Vauréal – Asf Argenteuil - Attainville Futsal C – Bezons Futsal Club – Osny United - Sportifs de Garges

Les équipes suivantes engagées en coupe de Paris IDF sont exemptes du tirage :

Avicenne Asc – Eaubonne Csm – Garges Djibson Asc 2 - Goussainville FC – Marcouville City Cpa 2 - Montmagny Asfs – Montmorency Futsal

<u>Arbitrage</u>

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs:

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.





TIRAGE 1/8 DE FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :

Semaine 48 du 25-11 au 01-12-24

Epreuve:

Ces rencontres ont une durée réglementaire de 2 x 25 mn sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : 5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		GARGES DJIBSON ASC 3	PIERRELAYE FC 2	Le Dimanche 01-12 à 14H00
2		AVICENNE ASC 2	MY SARCELLES FUTSAL 2	Le Mercredi 27-11 à 21H15
3		ATTAINVILLE FUTSAL C 2	AFS VAUREAL 2	Le Samedi 30-11 à 17H30
4		ASF ARGENTEUIL 2	SPORTIFS DE GARGES 2	Le Dimanche 01-12 à 18H30
5		MONTIGNY LVB 2	MONTMAGNY ASFS 2	Le Samedi 30-11 à 17H15
6		MONTMORENCY FUTSAL 2	COMBO FUTSAL 2	Le Samedi 30-11 à 13H00
7		MARCOUVILLE CITY CPA 3	BEZONS FUTSAL CLUB 2	Le Samedi 30-11 à 20H00
8		PARMAIN FUTSAL AS 2	GOUSSAINVILLE FC 2	Le Vendredi 29-11 à 21H00

Pour la Coupe Comité Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

<u>Info clubs</u> :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique: Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF par l'intermédiaire de l'application FAL.



ENGAGEMENT JEUNES

Plateaux U8 et U10:

Après vérification du nombre de licences validées des clubs, la commission ne peut actuellement accepter l'engagement du nombre d'équipes demandé par certains clubs.

Plateaux U8:

Plateaux de 10 à 12 équipes maximum. 2 rencontres simultanées sur un demi gymnase

Afs Vauréal 1 équipe Asf Argenteuil 2 équipes Asc Avicenne 3 équipes Ermont Ams 2 équipes Futsal Club VLB 1 équipe Garges Djibson Asc 1 équipe Les Sportifs de Garges 1 équipe Persanaise Cfj 4 équipes

Plateaux U10:

Plateaux de 6 équipes maximum. Rencontres sur tout la superficie du gymnase.

Afs Vauréal 1 équipe Asf Argenteuil 2 équipes Asc Avicenne 3 équipes Attainville Futsal 1 équipe **Ermont Ams** 2 équipes Futsal Club VLB 1 équipe Garges Djibson Asc 1 équipe Les Sportifs de Garges 2 équipes Persanaise Cfj 4 équipes Paris CDG 1 équipe

2ème APPEL FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U10 des 05 et 06-10-24

Asf Argenteuil: 1^{er} appel feuille de présence des équipes sur le plateau U10 du 05-10-24 à Attainville Futsal **Avicenne Asc**: 1^{er} appel feuille de présence des équipes sur le plateau U10 du 06-10-24 à Persanaise Cfj

2ème APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAU U8 du 13-10-24

Asf Argenteuil: 1er appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 13-10-24.



PLATEAUX FUTSAL U10

Plateau N°2 - Week-end des 09 et 10 Novembre 2024				
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs	
	Samedi 09 Novembre 202	24 (Coup d'envoi à 09h30)		
Futsal Club VLB	Gymnase Pierre de Coubertin 4 Rue Léon Blum 95400 Villiers le Bel	6	Futsal Club VLB 1 Attainville Futsal 1 Persanaise Cfj (3&4) Les Sportifs de Garges (1&2)	
	Dimanche 10 Novembre 20	024 (Coup d'envoi à 09h30)		
Avicenne Asc	Complexe Sportif Nelson Mandéla 25 Bd de l'Europe 95300 Pontoise	6	Avicenne Asc (1&2) Ermont Ams (1&2) Persanaise Cfj (1&2)	
	Dimanche 10 Novembre 20	024 (Coup d'envoi à 12h00)		
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	6	Asf Argenteuil (1&2) Afs Vauréal 1 Avicenne Asc 3 Garges Djibson Asc 1 Paris CDG 1	
	Plateau N°3 - Week-end de	s 23 at 24 Novembre 2024		
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs	
Club Certife	Samedi 23 Novembre 202		Clubs visiteurs	
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	6	Attainville Futsal 1 Asf Argenteuil (1&2) Afs Vauréal 1 Persanaise Cfj (3&4)	
Samedi 23 Novembre 2024 (Coup d'envoi à 09h30)				
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	6	Garges Djibson Asc 1 Avicenne Asc (1&2) Ermont Ams (1&2) Futsal Club VLB 1	
Dimanche 24 Novembre 2024 (coup d'envoi à 09h00)				
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	6	Persanaise Cfj (1&2) Avicenne Asc 3 Paris CDG 1 Les Sportifs de Garges (1&2)	

La commission demande aux clubs engagés sur les plateaux U10 de bien vouloir notifier au DVOF la possibilité de recevoir sur les plateaux ci-dessous :

- ✓ Week-end des 07 et 08-12-24
- ✓ Week-end des 18 et 19-01-25



PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°2 - Week-end des 16 et 17 Novembre 2024				
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs	
	Dimanche 17 Novembre 2	024 (coup d'envoi à 09h00)	
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	7	Persanaise Cfj (1 & 2) Afs Vauréal 1 Asf Argenteuil (1 & 2) Ermont Ams (1 & 2)	
	Dimanche 17 Novembre 2	024 (coup d'envoi à 10h00)	
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	8	Les Sportifs de Garges 1 Avicenne Asc (1 - 2 & 3) Futsal Club VLB 1 Garges Djibson Asc 1 Persanaise Cfj (3 & 4)	
Journée N°3 - Week-end des 30 et 01 Décembre 2024				
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs	
Club centre		Nombre d'équipes 24 (coup d'envoi à 09h30)	Clubs visiteurs	
Club centre Garges Djibson Asc			Clubs visiteurs Garges Djibson Asc 1 Afs Vauréal 1 Ermont Ams (1&2) Futsal Club VLB 1 Persanaise Cfj (1 & 2)	
	Samedi 30 Novembre 20 Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry	24 (coup d'envoi à 09h30) 7	Garges Djibson Asc 1 Afs Vauréal 1 Ermont Ams (1&2) Futsal Club VLB 1 Persanaise Cfj (1 & 2)	

La Commission demande aux clubs engagés sur les plateaux U7 de bien vouloir notifier au DVOF la possibilité de recevoir sur les plateaux ci-dessous :

- ✓ Week-end des 14 et 15-12-24
- ✓ Week-end des 25 et 26-01-25

v

Prochaine Réunion lundi 18-11-24 à 18H30





RÉUNION DU 05 NOVEMBRE 2024

<u>Présents</u>: MM. Lacour – Letellier – Plassart.

FORMATION

Venez vous former à l'utilisation de la FMI!



La CDIF vous invite à une session de formation pour l'utilisation de la FMI <u>le mardi 12 novembre 2024</u> <u>de 19h00 à 22h00 au DVOF.</u>

Durée: 3 heures - (19h00 à 22h00)

Coût de la formation : Gratuite

Lieu: Siège du District – 6, avenue du Bosquet – 95560 Baillet en France

Pour vous inscrire : envoyez un mail au <u>secretariat@district-foot95.fff.fr</u> en mentionnant le Club – nom et prénom des participants ainsi que le numéro de licence.



La CDIF en partenariat avec la CDA organise une formation "ARBITRF OCCASIONNFI"



La CDIF vous invite à une session de formation « Arbitre occasionnel » <u>le mardi 19 novembre 2024 à</u> 19h00 au DVOF.

Coût de la formation : Gratuite

Lieu : Siège du District – 6, avenue du Bosquet – 95560 Baillet en France

Pour vous inscrire : envoyez un mail au <u>secretariat@district-foot95.fff.fr</u> en mentionnant le Club – nom et prénom des participants ainsi que le numéro de licence.

FMI - UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oublier pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduite à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel: 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).



Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple:

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI - RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous!

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES-VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

- 1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.
- 2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».
- 3-Fermer l'application



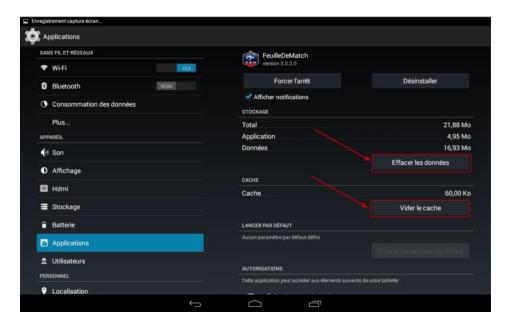
Allez dans paramètres de la tablette.



Sélectionnez Application puis Feuille de Match



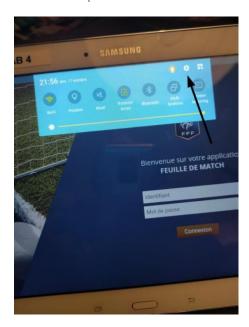
Effacer les données et vider le cache



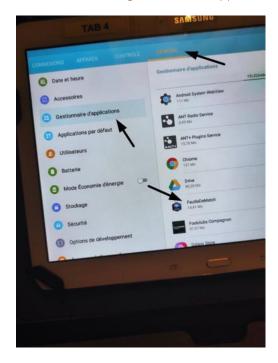
Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

Allez dans paramètres de la tablette.



② Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres La récupération se termine en quelques secondes.

RÉGLEMENT FMI

 $\frac{\text{https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-}{\text{manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf}}$



FORMATIONS DIRIGEANTS / CDIF

En noir => Formation CDIF / DVOF En bleu => Formation CDIF / IR2F

MAJ le 17/10/2024

SEPTEMBRE 2024

Le secrétaire de club samedi 14 septembre 2024- 09h00/12h00 ♣ Formation FMI (foot animation) mardi 24 septembre 2024- 19h00/22h00

NOVEMBRE 2024

Formation FMI / Match mardi 12 novembre 2024- 19h00/22h00 Arbitre occasionnel mardi 19 novembre 2024- 19h00/22h00 Le délégué de match mardi 26 novembre 2024- 19h00/22h00

DÉCEMBRE 2024

Accompagner une équipe samedi 07 décembre 2024-08h00/12h00 de football U6 à U11:

JANVIER 2025

Formation FMI / Match : mardi 07 janvier 2025- 19h00/22h00 ♣ S'approprier les clés de la gestion financière samedi 10 janvier 2025 - 08h00/12h00

FÉVRIER 2025

Optimiser les ressources financières samedi 08 février 2025- 08h00/12h00

MARS 2025

Réussir sa prise de parole en public samedi 14 mars 2025- 08h00/12h00 ♣ Communiquer via les réseaux sociaux samedi 29 mars 2025- 08h00/12h00

MAI 2025

Recruter et accompagner un apprenti samedi 17 mai 2025- 08h00/12h00 Le secrétaire de club samedi 24 mai 2025- 09h00/12h00

Date à déterminer

4 Appréhender les responsabilités de 2025 - 08h00/12h00 samedi l'association et de son dirigeant

Le secrétaire de club 2025-09h00/12h00 samedi



RÉUNION DU 05 NOVEMBRE 2024

<u>Présents</u>: MM. Lacour – Letellier – Da Mata – Plassart.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Ville de FOSSES: NNI 952500101

Le club de FOSSES FU a avisé le DVOF que la municipalité avait effectué des travaux sur le Stade Auguste DELAUNE. La CDTIS 95 va faire le nécessaire pour classer cette installation.

Ville de LE THILLAY: NNI 956120102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a repris contact avec la mairie pour obtenir les documents nécessaires au classement de l'installation.

Ville de PIERRELAYE: NNI 954880101

Le club de PIERRELAYE FC a avisé le DVOF que la municipalité avait terminé les travaux du PARC DES SPORTS, rue du Général De Gaulle.

La CDTIS 95 a remercié le club pour les informations et à demander que le propriétaire du stade contacte le DVOF, la CDIF95 fera alors le nécessaire pour classer le terrain et l'éclairage.





La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PROCÈS-VERBAL DU 07 NOVEMBRE 2024

DÉLÉGATIONS - DÉSIGNATIONS

Rencontres du 17 novembre 2024

U18 D1

Match

 28947040
 U18
 D1
 SG
 Garges Fcm 21
 Marly La Ville Es 21

 Délégué : M. BAILLEZ Michel

Match

28947041U18D1SGSt Prix Es 21St Brice F.C. 22Délégué : M. PÉZIÈRE Pascal

Match

 28947042
 U18
 D1
 SG
 Ermont A.S. 21
 Cormeillais A.C.S. 21

Délégué: Mme. ZAMI Béatrice

Match

 28947043
 U18
 D1
 SG
 Goussainville Fc 21
 Ecouen Fc 21

 Délégué : M LACOUR Jean-Pierre

Match

28947044 U18 D1 SG Soisy Andilly Margen 21 Adamois Ol. 21

Délégué: M. CALVÉ Philippe

Match

 28947045
 U18
 D1
 SG
 Argenteuil Fc 21
 Rc Argenteuil 22

Délégué : M VALETTE Laurent

La commission des délégués donne un avis favorable au mail du club CORMEILLAIS ACS concernant le dirigeant M DEW.

